



Madame Aurélie Filippetti  
Ministre de la Culture et de la communication  
3 rue de Valois  
75001 Paris

Nos réf : VM/CdM/CB/0980

Paris, le 16 juin 2014

Madame la Ministre,

L'accord de libéralisation du commerce et des investissements (Transatlantic Trade and Investment Partnership / TTIP) en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis a fait l'objet d'une exclusion explicite du secteur des services audiovisuels. A contrario, le livre n'est pas exclu de ces négociations puisque le secteur de l'édition est déjà largement libéralisé. Le secteur du livre repose beaucoup sur les exportations et n'est pas structurellement basé sur des régimes limitant l'accès au marché à des produits ou des opérateurs étrangers (quotas...).

A ce jour, il semblerait qu'aucun sujet concernant l'édition n'ait été soulevé dans le cadre du GATS (General Agreement on Trade in Services) ni de ces négociations. En particulier, le régime du prix unique n'est pas contesté que ce soit dans le cadre du GATS, de ces négociations sur la libéralisation du commerce ou encore au titre de la protection des investissements, qui constitue le deuxième volet de l'accord. En effet, il est tout à fait conforme avec le droit du commerce international puisqu'il n'est pas discriminatoire (respect du principe du traitement national) et ne constitue pas une barrière en termes d'accès aux marchés.

Cependant, le Syndicat national de l'Édition (SNE), le Syndicat de la Librairie Française (SLF) et le Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC) regrettent que les questions posées à ce sujet à la Commission Européenne et aux pouvoirs publics français n'aient pas fait l'objet jusqu'à présent d'engagements écrits et précis. En outre, la défense de la loi sur le Prix unique du livre numérique (PULN) risque de ne pas être une priorité pour la Commission Européenne qui en 2011 la considérait comme contraire aux principes de la liberté d'établissement et de circulation des services et à la directive e-Commerce et qui, dans le cadre de la Troïka, a récemment demandé à la Grèce d'abandonner son système de prix unique du livre.

.../...

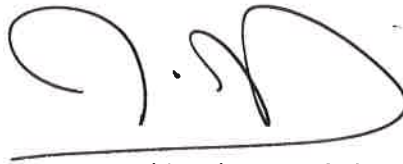
.../...

Afin de préserver ce régime, la Ministre allemande de la Culture, Monika Gruetters, a récemment demandé l'inclusion d'une clause dans le texte du TTIP qui protégerait les instruments et mesures de politique culturelle et la désignation d'une personne en charge de la culture dans la délégation européenne en charge de la négociation. Dans ce contexte, nous invitons les pouvoirs publics français à se montrer aussi vigilants sur la protection du prix unique du livre papier et numérique que sur les services audiovisuels. Le SNE, le SLF et le SDLC vous seraient donc reconnaissants de bien vouloir sensibiliser davantage la Commission Européenne aux enjeux de la distribution physique et numérique des livres et de rejoindre la position forte exprimée par l'Allemagne afin d'obtenir des garde-fous précis dans ce texte.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Vincent Montagne  
Président du SNE



Matthieu de Montchalin  
Président du SLF



Jean-Luc Treutenaere  
Président du SDLC